

Pour se familiariser avec le
ROTARY édition 1954

**Pour se
familiariser avec
le Rotary**

Brochure No 38 F



ROTARY INTERNATIONAL

Chicago, Etats-Unis
Londres, Angleterre
Zurich, Suisse

LE BUT DU ROTARY

Le but du Rotary consiste à encourager et à cultiver « l'idéal de servir » considéré comme base de toute entreprise honorable, et en particulier à encourager et à cultiver :

1. Le développement des relations personnelles d'amitié entre ses membres en vue de leur fournir des occasions de servir l'intérêt général ;
2. L'observation des règles de haute probité et de délicatesse dans l'exercice de toute profession ; la reconnaissance de la dignité de toute occupation utile ; l'effort pour honorer sa profession et en élever le niveau de manière à mieux servir la société ;
3. L'application de l'idéal de servir par tout Rotarien dans sa vie personnelle, professionnelle et sociale ;
4. La compréhension mutuelle internationale, la bonne volonté et l'amour de la paix, en créant et en entretenant à travers le monde des relations cordiales entre les représentants des diverses professions, unis dans l'idéal de servir.

TABLE DES MATIÈRES

Sujets	Question N°	Sujets	Question N°
Action intérieure	60-109	But du Rotary	2
Définition	60	Camaraderie	63, 77, 93, 94
Membre responsable de l'	61	Classifications	76-85
Devoirs de la commission	63	Congrès	43-51
Rotariens visiteurs	89, 90	Conseil de Législation	46
Action d'intérêt public	124-140	Groupes professionnels	51
Aide à la jeunesse	134-140	Représentants par procuration	50
Double effort	128-129	District	28-38
Enfants infirmes	132	Assemblée	34, 35
Manière de procéder	129	Conférence	36-38
Membre responsable de l'	125	Définition	30
Relations rurales-urbaines	127	Gouverneurs	28, 31-33
Sécurité du trafic	133	Emblème	52-55
Semaine des garçons et des filles	135	Finances	10, 17, 41, 42
Action internationale	141-155	Taxe per capita	42
Membre responsable de l'	142	Fondation Rotary	149-151, 154-155
Programmes d'échanges	148	Bourses	152, 153
Action professionnelle	110-123	Contributions en faveur de	150, 151
Associations professionnelles	113, 117	Histoire du Rotary	20-25
Critère des quatre questions	120	Législation	37, 44-47
Définition	110	Membres	
Membre responsable de l'	111	Actifs	68, 69
Règles de haute probité	118	Actifs supplémentaires	70
Servir par l'entremise de sa profession	119	Catégories de	67-74
Servir, c'est mon affaire	115, 116	Commission d'admission	78
Suggestions d'activité	121, 122	d'Honneur	74
Administration d'un Rotary club		Doyens actifs	72
Assemblée du club	66	Retirés des affaires	71
Comité	64, 65	Service diplomatique ou consulaire	75
Commission du club	61, 111, 125, 142	Terminaison du titre	19, 69
Provisoire	9	d'autres clubs semblables	5
Statuts et règlement intérieur	14-16	du Rotary International	6, 8, 10, 18, 19
Administration du Rotary International		Nouveaux Rotary clubs	8-15
Dirigeants et membres du Conseil	26-27	clubs supplémentaires dans les grandes villes	13
District (définition)	30	responsabilité du club parrain	11
Gouverneurs de districts	28, 31-33	Politique, attitude en	57
Secrétariat	39-40	Président du R.I.	56
Définition du	1	Publications du Rotary	100-109
Aide à la jeunesse	134-140	Revista Rotaria	102
Assemblée internationale	33	The Rotarian	102
Assiduité	86-88, 92	Secrétariat	39-40
Bourses de la Fondation Rotary	152-153	Statistiques	page 2 et 3-4
		Table ronde rotarienne	58

*Pays et régions géographiques où existent
des Rotarys clubs*

Asie

Birmanie	Iles Mariannes	Pakistan
Bornéo du Nord	Inde	Philippines
Ceylan	Indonésie	Sarawak
Chine	Japon	Singapour
Corée	Macao	Thaïlande
Hong-Kong	Malaisie	Vietnam

**Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud
et autres régions qui ne figurent pas sur les autres listes**

Afrique Occidentale	Kenya	Sud-Ouest Africain
Française	Nouvelle-Zélande	Tanganyika
Australie	Rhodésie du Nord	Union de l'Afrique du Sud
Iles Fidji	Rhodésie du Sud	

Europe Continentale, Afrique du Nord et Méditerranée Orientale

Algérie	Islande	Pays-Bas
Allemagne	Israël	Portugal
Autriche	Italie	Sarre
Belgique	Liban	Soudan anglo-égyptien
Chypre	Luxembourg	Suède
Danemark	Maroc-Zone Française	Suisse
Egypte	Maroc-Zone	Syrie
Finlande	Internationale	Trieste
France	Monaco	Tunisie
Grèce	Norvège	

Grande-Bretagne et Irlande

Angleterre	Irlande (Eire)	Pays de Galles
Ecosse	Irlande du Nord	

Amérique du Sud, Amérique Centrale, Mexique et Antilles

Antilles Néerlandaises	Equateur	Pérou
Argentine	Guatemala	Porto-Rico
Bolivie	Honduras	Républ. Dominicaine
Bésil	Mexique	Salvador
Chili	Nicaragua	Surinam
Colombie	Panama	Uruguay
Costa-Rica	Paraguay	Vénézuéla
Cuba		

Etats-Unis d'Amérique, Canada et Bermudes

Alaska	Canada	Etats-Unis
Bermudes	Hawai	d'Amérique

*Pour se familiariser
avec le Rotary*

Si le développement croissant désiré pour le Rotary doit se poursuivre, ce sera par une compréhension intelligente du Rotary par le Rotarien, individuellement — et par la mise en pratique de celle-ci dans toutes ses activités rotariennes, comme dans sa vie privée, professionnelle et civile.

Les suggestions contenues dans cette brochure ont trait à des activités existantes, ou qui peuvent le devenir, employées avec succès par des commissions d'information rotarienne. Les imprimés mentionnés ci-dessous sont distribués gratuitement sur demande par le secrétariat européen de Zurich et expliquent en détail quelques-uns des plans établis à l'usage des clubs pour l'information de leurs membres.

1. Emploi de cette brochure pour un programme rotarien comportant des questions et des réponses.

De nombreux Rotary clubs déclarent faire bon usage de cette brochure pour des programmes de ce genre, auxquels tous les membres participent. En voici un exemple :

La commission d'information rotarienne prend deux exemplaires de cette brochure, en découpe les questions et les réponses et les colle séparément. (En vue de gagner du temps, lors de la préparation des questions et des réponses, on suggère d'omettre les questions dont la réponse est trop longue et celles dont la réponse est variable). Les questions sont mises dans une boîte, les réponses dans une autre, puis mélangées. Chaque membre, en entrant dans la salle de réunion, tire une question et une réponse.

Lorsque le programme commence, le meneur de jeu prie le membre de la question n° 1 de la lire. Puis il demande au membre croyant avoir la réponse d'en faire la lecture. Si ce membre donne une réponse fautive ou si le membre qui a la réponse correcte omet de l'énoncer, on imposera une pénalité. Si personne ne connaît la réponse exacte, le meneur la donne.

En commençant par la réponse à la première question, le membre qui a répondu, lit la question qu'il a tirée et de nouveau le meneur fait appel au membre croyant avoir la réponse. Le jeu continue jusqu'à ce que chaque membre ait pu répondre à une question ou que le temps prévu pour ce programme se soit écoulé.

2. Autres programmes typiques et nouveaux d'information rotarienne.

En général, lors d'un programme d'information rotarienne, un membre fait une causerie sur une phase d'activité du club, telle que l'« Activité du club ». L'imprimé n° 300 « Club service — Outline for an Address » est utile aux membres pour préparer une telle causerie.

Au lieu de désigner un membre qui présenterait une causerie sur un sujet rotarien, quelques clubs annoncent pour la semaine suivante une « causerie de trois minutes » en suggérant à tous ses membres de se documenter puisque n'importe lequel pourra être appelé à prendre la parole.

« Just a Moment, M. Speaker ! » (imprimé n° 312) est un programme-type de questions et de réponses, spécialement établi pour donner aux membres du club une réponse claire aux nombreuses questions d'actualité. La présente brochure peut servir de complément aux questions de cet imprimé.

« Riddles of Rotary » (imprimé n° 262) décrit un programme dans le genre d'une discussion de groupe. Il sert à éclaircir certains points mal compris de l'activité rotarienne.

« Ask 'Em Another » (imprimé n° 265) est également un programme de questions et de réponses applicable à des petits clubs. Une moitié des questions se rapportent uniquement à des sujets rotariens et l'autre moitié à des questions « colles » destinées à produire le rire.

3. Réunions « au coin du feu ».

C'est un moyen simple, mais efficace, de concilier l'information rotarienne et la camaraderie. Il offre une occasion excellente d'utiliser les questions et réponses contenues dans cette brochure. Divisez le club en petits groupes, de 8 à 10 membres chacun. Chaque groupe se réunit au domicile de l'un des membres, le soir. Préparez, pour chaque groupe, quelques sujets ou questions à discuter.

Ecrivez au secrétariat pour recevoir l'imprimé n° 238 qui contient des suggestions détaillées sur l'organisation des réunions « au coin du feu » ; demandez également l'imprimé n° 506 « Are you Ready for the Questions ? » et remarquez comment les réunions au coin du feu tendent directement vers l'action professionnelle. L'imprimé n° 393 « Let's Talk it Over » sera utile aux clubs pour organiser et diriger des discussions par petits groupes.

Tous ces imprimés n'existent qu'en anglais.

4. Forum sur le plan du club.

La commission d'élaboration du programme du Rotary International recommande spécialement d'organiser des forums sur le plan du club comme moyen efficace pour informer les membres du club. Désignez un membre qualifié pour occuper la fonction de meneur. Choisissez le domaine d'action rotarienne (club, professionnelle, d'intérêt public ou internationale) qui nécessite le plus d'être connu localement. Faire suivre cette première réunion d'autres sur les phases d'activité non encore touchées.

5. Information du nouveau membre.

De nombreux clubs donnent à chaque nouveau membre l'un ou l'autre des livres suivants :

« **Adventure in Service** » — un livre écrit spécialement pour le nouveau membre. Il raconte l'histoire du Rotary, son origine, son programme, son but et son influence. Relié en toile et illustré, la page de garde est réservée à l'inscription du nom, à la date d'admission du nouveau membre et à la signature du président et du secrétaire du club. Il vaut fr. s. 3.20 l'exemplaire ou l'équivalent en monnaie de votre pays.

« **Servir, c'est mon affaire** » — ou les relations humaines dans le commerce et l'industrie. Traite de sujets d'action professionnelle tels que les relations entre employés et employeurs, acheteurs et vendeurs, vendeurs et clients, concurrents, etc. Broché, fr. s. 3.21 l'exemplaire ou fr. s. 2.78 à partir de 10 exemplaires, ou l'équivalent en monnaie de votre pays.

Parfois, la commission d'information rotarienne et la commission de camaraderie collaborent pour familiariser les nouveaux membres avec l'organisation et les membres du club. Ceci peut se faire par des groupes spécialement formés, l'assignation dans les commissions du club, ou en plaçant le nouveau membre à l'entrée du lieu de réunion du club pour souhaiter la bienvenue ou pour distribuer des insignes aux membres.

6. Journée des anciens présidents.

Les Rotariens qui ont été à la tête de leurs clubs ont une expérience du Rotary qu'ils peuvent faire partager aux membres pour le plaisir et le bénéfice de chacun. Les clubs qui chargent leurs anciens présidents du programme d'une réunion y trouvent tout leur avantage.

7. Bulletin du club.

Les colonnes du bulletin du club constituent un moyen excellent de familiariser les membres avec les faits intéressants survenant au Rotary. De tels sujets peuvent provenir de cette brochure, d'échanges entre clubs, de la lettre mensuelle du gouverneur, du Rotary International, de la revue « The Rotarian » et d'autres sources.

Questions et réponses

Cette brochure se compose de questions et de réponses sur toute une variété de sujets rotariens (voir la table des matières à la page 1). Les réponses à certaines de ces questions sont basées sur l'interprétation. Il est probable que dans un groupe de Rotariens des réponses un peu différentes seront données aux questions qui suivent. Le but de cette brochure est de fournir aux membres l'occasion de discuter ces questions et de leur donner une interprétation propre.

Questions et réponses

Information générale

1. Qu'est-ce que le Rotary International ?

Le Rotary International est l'association des Rotary clubs dispersés dans le monde entier.

2. Quel est le but du Rotary ?

(Voir au revers de la couverture de la présente brochure.)

3. Quelle est l'importance de l'organisation du Rotary ?

Le mouvement rotarien se développe-t-il ?

Quel est le chiffre approximatif des Rotariens ?

(La réponse à ces questions se trouve dans la dernière édition du « Bulletin d'informations » (voir question n° 104), envoyé aux président et secrétaire de votre club une fois par mois environ.)

4. Depuis 1910, quelle a été la moyenne des chartes remises aux Rotary clubs chaque année ?

Environ 182 — une moyenne approximative de un club tous les deux jours.

5. Les Rotariens peuvent-ils être membres de clubs similaires au Rotary ?

Les Rotariens sont instamment priés de ne pas disperser leurs activités et leurs énergies en devenant membres d'autres clubs analogues au Rotary.

6. Un Rotarien est-il membre du Rotary International ?

Non, le Rotarien est membre d'un Rotary club et le club est à son tour membre du Rotary International.

7. Quels sont les quatre moyens par lesquels les Rotariens expriment leur attachement à l'Idéal de Servir ?

Par l'action intérieure, l'action professionnelle, l'action d'intérêt public (y compris l'aide à la jeunesse) et l'action internationale. Ceux-ci correspondent, en général, aux 4 points de l'idéal de servir tels qu'ils se trouvent décrits dans le but du Rotary. (Voir au revers de la couverture de cette brochure.)

8. Qui organise un nouveau Rotary club ?

Le gouverneur de district, avec l'aide d'un représentant spécial, généralement membre du club parrain. Le nouveau club prend la dénomination de *provisoire* jusqu'à son admission officielle au sein du R. I.

9. Mon club peut-il aider à l'expansion du Rotary dans des villes avoisinantes ?

Oui. Chaque Rotary club devrait examiner s'il est possible d'organiser des clubs dans les villes voisines. Avec l'aide du gouverneur de district, il entreprendra l'étude de ces villes pour déterminer si un Rotary club peut y fonctionner avec succès.

10. a) Quel est le nombre minimum de membres fondateurs que comptera un nouveau club ?

b) Quel est le droit d'admission de tout nouveau Rotary club ?

- a) 20 membres actifs,
- b) \$ 100.— (monnaie courante des Etats-Unis d'Amérique).

11. Quels sont les responsabilités du club parrain ?

En général, le club auquel appartient le représentant spécial est le parrain du nouveau club et comme tel, il assume la responsabilité :

- a) d'aider le représentant spécial à préparer et mener à bien l'organisation du nouveau club ;
- b) de s'occuper des premiers programmes du nouveau club ;
- c) de guider le nouveau club dans son développement comme membre du mouvement rotarien.

12. L'existence dans une localité d'un club analogue au Rotary est-elle un facteur déterminant pour décider si un effort doit être fait pour organiser un Rotary club ?

Non. La décision varie suivant que la localité est susceptible ou non de posséder un BON Rotary club.

13. Quelle est l'attitude du Rotary International en ce qui concerne la formation de clubs supplémentaires dans les grandes villes ?

En 1948-1949, le Conseil Central du R. I. déclara : « que les clubs dont le territoire est mal défini ou plus étendu qu'il n'est nécessaire, sont instamment priés de céder une partie de leur territoire, afin qu'un plus grand nombre de leurs concitoyens puissent jouir des privilèges conférés par le titre de Rotarien ».

14. Qu'entend-on par « Statuts-types du club » ?

Le congrès de Los Angeles (1922) a adopté les statuts-types du club, qui doivent être acceptés par tous les Rotary clubs admis au nombre des clubs du R. I. postérieurement au mois de juin 1922.

15. Qui prépare les statuts et le règlement intérieur d'un nouveau club ?

Le Conseil Central du R. I. propose un règlement intérieur à a-

dopter par les nouveaux clubs. Cependant, les clubs peuvent y apporter des changements pourvu que ceux-ci soient compatibles avec les statuts-types du club et les statuts et le règlement intérieur du R. I.

16. Comment peuvent être amendés les statuts et le règlement intérieur du club ?

Les statuts seulement par le vote de la majorité des délégués à un congrès international. Le règlement intérieur peut être amendé par un vote à la majorité des deux tiers des votants, qui a lieu à une réunion régulière du club, à condition que l'amendement concorde avec les statuts et le règlement intérieur du R. I. et les statuts du club.

17. Un Rotary club doit-il faire appel à un autre club pour une contribution ou des souscriptions ?

Pas avant de s'être procuré une autorisation spéciale du Conseil Central du Rotary International.

18. Les Rotary clubs, en cette qualité, peuvent-ils faire partie d'autres organisations ou associations ?

Non. Un Rotary club est une unité du Rotary International et ne peut par conséquent devenir membre d'une autre organisation.

19. Comment un Rotary club peut-il perdre son titre de membre du Rotary International ?

- 1. En étant en retard de trois mois pour le paiement de ses taxes envers le Rotary International.
- 2. Par suite de mesures de discipline.
- 3. Par dissolution.
- 4. En ne fonctionnant plus.

20. Quel est le fondateur du Rotary ?

Feu l'avocat Paul P. Harris, de Chicago, Illinois, Etats-Unis.

21. Quand et où se tint la première réunion d'un Rotary club ?

Le 23 février 1905, à Chicago.

22. Quel Rotary club possède la charte N° 1 ?

Celui de Chicago, Illinois, Etats-Unis.

23. Pourquoi le nom de Rotary fut-il adopté ?

Au commencement de l'organisation du premier club, les réunions avaient lieu par ordre de *rotation* dans les bureaux de chacun des membres.

24. Quand fut fondée l'organisation nationale ?

En 1910, à Chicago, lors du congrès des 16 clubs existant alors. 60 délégués étaient présents à ce congrès.

25. Quand fut fondée l'organisation internationale ?

Au troisième congrès tenu à Duluth, Minnesota, Etats-Unis, en 1912, où elle prit le nom d'Association Internationale des Rotary Clubs.

NOTE: L'histoire du mouvement se trouve dans la « Marche ascendante du Rotary » (brochure N° 4). Des exemplaires gratuits peuvent être obtenus auprès du secrétariat européen à Zurich.

26. Quel est le corps administratif du Rotary International ?

Un Conseil Central composé de quatorze membres.

27. De qui se compose le Conseil Central ?

Président (président du Conseil)
Président sortant
5 membres des Etats-Unis (1 de chaque zone)
1 membre du Canada
1 membre de la Grande-Bretagne et de l'Irlande
5 membres nommés par le bureau sortant — 1 de l'Amérique Ibérique et 4 des groupes géographiques non mentionnés ci-dessus.

28. Les gouverneurs de district sont-ils des dirigeants du Rotary International ?

Oui. Ils sont nommés par leur district et élus au congrès annuel international.

29. Quand commence l'année rotarienne ?

Le 1er juillet.

30. a) Qu'appelle-t-on « district rotarien » et

b) Quel numéro porte notre district ?

a) Tout groupe de clubs situés dans le même territoire limité et groupés ensemble pour des besoins administratifs.

b) N°

31. Quelle est la qualité essentielle aux fonctions de gouverneur de district ?

Etre membre actif, retiré des affaires ou doyen actif de bonne réputation d'un des clubs du district qui le désigne.

32. Qui est gouverneur de notre district ?

Le gouverneur de notre district est

33. Quels sont les moyens en usage permettant au gouverneur de se mettre au courant des devoirs et des responsabilités de sa charge ?

Avant le congrès international, une réunion appelée « Assemblée internationale » a lieu au siège fixé par le Conseil Central. Y assistent les dirigeants du Conseil Central, les *candidats-gouverneurs de districts*, les membres des commissions du R.I. et les autres Rotariens désignés par le Conseil Central. Le but de la réunion est de conférer ensemble et d'établir en commun des plans de travail et d'activité du Rotary International et de ses clubs-membres pour l'an-

née suivante. Elle permet également aux membres présents de développer l'éducation rotarienne, la camaraderie et de recevoir des instructions sur les tâches administratives.

34. Qu'est-ce que l'assemblée de district et quand a-t-elle lieu ?

C'est la réunion des futurs présidents et secrétaires de tous les clubs d'un district, sous la présidence du gouverneur de district. Son but est de discuter des questions rotariennes et de recevoir des instructions sur l'administration et l'activité de chaque club. Elle se tient annuellement, en avril ou en mai.

35. Qui assiste à l'assemblée de district ?

On recommande vivement aux clubs d'inciter leurs futurs présidents et secrétaires à assister à l'assemblée de district.

36. Qu'est-ce que la conférence de district ?

Chaque année entre le 1er octobre et le 15 mars se tient la conférence de district, à la date et au lieu fixés par le gouverneur et la majorité des présidents du district en cause. Le but de la conférence est de nommer le gouverneur de district, de développer le programme du Rotary par la camaraderie, des discours, et des discussions sur des sujets relatifs aux affaires du district et du R.I. en général. Elle examine toute question spéciale soumise par le Conseil Central du R.I. et les questions soulevées à l'intérieur du district même.

37. Les décisions d'une conférence de district peuvent-elles lier et compromettre le Rotary International ?

Non. La conférence de district n'est pas un corps législatif, mais elle peut adopter des résolutions et les recommander aux décisions ou à la législation du R.I.

38. Qui assiste à la conférence de district ?

Tous les Rotariens du district, et leurs femmes, doivent être encouragés à participer à la conférence de district.

39. Où est situé le Bureau Central du Secrétariat du Rotary International ?

Il comprend une partie du huitième étage et tout le neuvième du bâtiment situé: 35, East Wacker Drive, à Chicago, Illinois, Etats-Unis. A partir du 1er octobre 1954, le siège du secrétariat se trouvera à Evanston, Illinois, Etats-Unis.

40. Le Rotary International a-t-il d'autres bureaux ?

Oui, l'un à Zurich, Suisse, qui dessert les clubs de l'Europe Continentale, de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale. Un autre bureau (siège du Rotary International en Grande-Bretagne et Irlande) se trouve à Londres; il s'occupe des clubs de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

41. Comment est financé le Rotary International ?

Ses principales sources de revenu sont la taxe per capita qu'il reçoit de ses clubs-membres, les droits d'admission des nouveaux clubs, les abonnements aux revues THE ROTARIAN et REVISTA ROTARIA, ainsi que les intérêts de ses placements.

(Voir le chapitre « Questions financières » dans la brochure n° 35 F).

42. Qu'entend-on par taxe per capita ?

Chaque club (sauf dans des cas spéciaux et avec l'autorisation du Conseil Central du R.I.) paie pour chacun de ses membres actifs, retirés des affaires ou doyens actifs une taxe per capita annuelle de \$ 6.00, payable en deux fois au début de chaque semestre: les 1er juillet et 1er janvier de chaque année. Elle est calculée d'après le

nombre de membres que compte le club à ces dates.

43. Quel est le corps législatif du Rotary International ?

Le congrès annuel international composé des délégués de tous les Rotary clubs du monde.

44. Y a-t-il un principe général permettant de contrôler l'emplacement de la ville du congrès ?

Oui. Une résolution adoptée en 1929 au congrès de Dallas stipule que le congrès annuel se tiendra en dehors des Etats-Unis au moins une fois tous les quatre ans.

Dix congrès ont eu lieu ailleurs qu'aux Etats-Unis, les plus récents étant ceux de Mexico City en 1952, et Paris, France, en 1953.

45. Le Rotarien, individuellement, a-t-il l'occasion de discuter et d'émettre son opinion sur la législation proposée avant qu'une décision soit prise par le congrès ?

Assurément. Tous les amendements proposés, ainsi que les résolutions sont publiées en temps opportun pour que chaque Rotary club ait l'occasion d'examiner ces propositions.

Les délégués des clubs assemblés au congrès annuel ont l'occasion de discuter ensemble la législation proposée.

46. Qu'est-ce que le Conseil de Législation ?

Le Conseil de Législation se réunit au moment du congrès. Il examine toute la législation proposée (amendements et résolutions) et transmet ses recommandations au congrès pour permettre aux délégués votants de prendre la décision finale. Il se compose d'environ 200 représentants de toutes les parties du monde rotarien, y compris les gouverneurs, les dirigeants des clubs ne faisant pas partie d'un district, les représentants extraordinaires, le Conseil Central, le pré-

sident du R.I. en Grande-Bretagne et Irlande, les dirigeants des comités consultatifs régionaux, les anciens présidents du R.I. etc. (Voir l'« Annuaire officiel » du R.I. pour les noms de ces dirigeants et membres des commissions).

47. Qu'est-ce que a) un amendement, et b) une résolution ? (Voir question précédente.)

a) un amendement est la législation promulguée par le congrès pour modifier les statuts du R.I., le règlement intérieur du R.I. ou les statuts-types du Rotary club (Voir question 14).

b) une résolution est une décision du congrès du R.I. qui exprime l'opinion du congrès, ou qui se borne à établir ou à abroger une règle de conduite ou de procédure sans modifier les statuts et le règlement intérieur du R.I. ni les statuts-types du Rotary club.

48. Quels sont les pouvoirs des congrès du Rotary International ?

Elire un président, un trésorier, un Conseil Central et les gouverneurs de districts, et prendre des décisions relatives aux amendements et résolutions proposés qui peuvent lui être présentés.

49. Combien de délégués chaque club peut-il envoyer à un congrès du R.I. ?

Chaque club pourra être représenté à raison d'un délégué par cinquante membres ou fraction majeure de cinquante membres, membres d'honneur non compris, en se basant sur le nombre de membres faisant partie du club à la dernière réunion du troisième mois précédant le congrès. Chaque club aura le droit d'être représenté par un délégué au moins.

50. Les clubs peuvent-ils être représentés par un délégué par procuration au congrès International ?

Oui. N'importe quel club, s'il n'est pas représenté au congrès, peut dé-

signer comme délégué par procuration tout membre actif, retiré des affaires ou doyen actif de son propre club, ou d'un autre Rotary club situé dans le même district. Un club qui n'est pas situé dans les limites d'un district peut désigner comme mandataire pour un ou plusieurs de ses délégués absents, un membre actif, retiré des affaires ou doyen actif d'un Rotary club situé en quelque lieu que ce soit.

51. Que sont les assemblées de groupes professionnels figurant au programme de la plupart des congrès du Rotary International ?

Les Rotariens assistant au congrès se réunissent par groupes représentant la même classification ou des classifications apparentées pour discuter les problèmes d'Action professionnelle de leurs associations et les occasions offertes de les résoudre.

52. Quel est l'emblème du Rotary ?

Une roue à six rayons et 24 dents, aux couleurs bleue et or, dans laquelle sont inscrits les mots : « Rotary International ».

53. L'emblème rotarien a-t-il une signification officielle ?

Il n'a pas de signification officielle, mais de nombreux Rotariens s'en sont inspirés et l'ont interprété de façon magnifique.

54. Les Rotariens peuvent-ils faire usage de l'emblème rotarien à l'en-tête de leur papier à lettres commercial ou personnel ?

Non. L'emblème ne doit pas être employé de cette manière.

55. Le Rotary autorise-t-il l'emploi de l'emblème rotarien mélangé à un autre emblème ou permet-il l'emploi de l'emblème rotarien conjointement avec un autre emblème ?

Non.

56. Qui est président du R.I. ?

(Voir édition courante de l'« Annuaire Officiel ».)

57. Quelle est l'attitude du Rotary envers la politique ?

Le bien-être général de la communauté doit toujours intéresser tous les membres de chaque Rotary club et les mérites de toute question publique peuvent être étudiés équitablement et intelligemment au cours d'une réunion.

Les membres se formeront ainsi une opinion personnelle. Toutefois le club ne doit pas exprimer une opinion pour patronner ou condamner une mesure destinée à faire l'objet d'un vote public.

Le club ne peut patronner ou recommander aucun candidat aux élections publiques et ne doit pas, au cours des réunions, discuter des mérites ou démérites de tel candidat.

58. Qu'est-ce qu'une table ronde rotarienne ?

On appelle ainsi toute réunion de Rotariens, de caractère non officiel et destinée à la discussion d'un sujet particulier. Ce terme est aussi employé par certains clubs pour désigner un déjeuner quotidien (sauf le jour du déjeuner du club) qui réunit les membres désireux de se retrouver entre les réunions régulières du club. Ce genre de réunion NE peut être compté par un membre pour compenser son absence à une réunion régulière.

59. Qu'est-ce que le rapport semestriel ?

Un rapport adressé au R.I. le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier par chaque club-membre pour faire connaître au Conseil Central le nombre exact de ses membres aux dates susdites. Il sert de base pour l'évaluation de la taxe per capita que le club doit payer au R.I. (Voir questions 41 et 42.)

Action intérieure

60. Qu'entend le Rotary par « action intérieure » ?

Le Rotary entend par le terme « action intérieure » tout ce que le Rotarien entreprend en vue du succès de l'administration de son Rotary club. Un Rotarien sert son club

en assistant aux réunions, en s'acclimatant à la camaraderie qui règne au sein du club, en prenant part aux programmes, en acceptant des charges au sein des commissions du club, en acceptant de servir dans le comité du club, en payant ses cotisations, en représentant son club dans des formes d'activité accomplies en dehors des réunions du club, telles que :

informer les non-Rotariens du but du Rotary, faire des causeries aux réunions d'autres Rotary clubs, assister à des réunions inter-clubs ou inter-districts, prendre part à des assemblées ou conférences de district, ou à des congrès internationaux et à des conférences régionales, représenter son club lorsqu'il s'agit d'organiser de nouveaux Rotary clubs.

61. Qui est responsable de l'action intérieure ?

Le président désigne un membre de son comité qui est responsable des activités de l'action intérieure.

62. Quelle est l'attitude du Conseil Central envers l'ordre de progression dans un Rotary club ?

Il est désirable :

- a) qu'un dirigeant de club ait servi comme président d'une commission du club, et
- b) qu'un président de club ait servi comme membre du comité ou comme secrétaire du club.

63. Quelles commissions s'occupent de l'action intérieure ?

Les commissions des classifications, d'admission, des programmes, du développement de la camaraderie, d'information rotarienne, d'information du public, des revues, et toutes autres commissions dont la formation aura été jugée nécessaire dans le domaine de l'action intérieure, pour permettre la réalisation du programme du Rotary.

64. Qui gouverne le Rotary club local ?

Le comité du club.

65. La décision du comité du club est-elle définitive ?

Oui, si le club ne fait pas appel. Il peut s'opposer à la décision du comité du club si le vote fait en présence d'un quorum, à une réunion régulière du club, atteint les deux tiers des membres, notice en ayant été faite en temps opportun.

66. Qu'est-ce que l'assemblée du club ?

Une réunion des dirigeants, membres du comité du club et présidents des diverses commissions, dont le but est de confronter des idées ou des suggestions reçues du gouverneur de district, et de mettre à exécution le programme du Rotary dans le club même.

67. Y a-t-il différents membres dans un Rotary club ?

Oui, les membres actifs (et membres actifs supplémentaires), les membres retirés des affaires, les membres doyens actifs et les membres d'honneur.

68. Quelles sont les conditions d'admission pour devenir membre actif d'un Rotary club ?

Peut être membre actif tout homme majeur jouissant d'une honnêteté indiscutable et qui est :

soit propriétaire, associé, administrateur-délégué ou directeur d'une affaire sérieuse et de bonne réputation :

soit investi, dans une société sérieuse et de bonne réputation, de pouvoirs directoriaux lui permettant d'engager les fonds de la société ;

soit installé en qualité d'agent local ou de chef de succursale d'une affaire sérieuse et de bonne réputation, dans laquelle il jouit de pouvoirs directoriaux ;

ou encore s'il exerce une profession libérale dûment reconnue et dans laquelle il jouit d'une bonne réputation (voir Brochure n° 13 F, art. III, § 2).

69. Comment un membre actif peut-il être radié d'un Rotary club ?

Lorsqu'il cesse de s'occuper personnellement, dans les limites territoriales du club, de la profession au titre de laquelle il a été admis.

Quand il se retire de l'établissement qui représente son activité principale (bien qu'il conserve la même classification).

Lorsque sa conduite n'est plus irréprochable.

En ne payant pas ses cotisations au club.

Pour manque d'assiduité aux réunions du club.

En démissionnant.

70. Qu'est-ce qu'un membre actif supplémentaire d'un Rotary club ?

Le club, sur la proposition d'un de ses membres actifs, peut admettre comme membre actif supplémentaire un homme faisant partie de la maison ou établissement auquel appartient celui qui le présente. La classification est la même pour le membre actif supplémentaire et pour le membre actif qui l'a proposé.

Conditions d'admission. — Les conditions sont les mêmes que celles requises pour l'admission d'un membre actif (voir Question n° 68).

Radiation. — Si le membre actif qui a présenté un membre actif supplémentaire cesse de faire partie du club, le membre actif supplémentaire cesse automatiquement d'en faire partie. Il en va de même si le membre actif devient membre doyen actif dans le même club ou pour d'autres raisons stipulées par les statuts (voir Question n° 69).

71. Qu'entend-on par membre retiré des affaires d'un Rotary club ?

Tout ancien membre d'un Rotary club ayant perdu son titre du fait qu'il s'est retiré de la vie active commerciale ou professionnelle peut être élu membre retiré des affaires, à condition d'avoir fait partie pendant cinq ans au moins d'un ou de plusieurs Rotary clubs. Cette élection peut se faire au moment même où il cesse de faire partie de son club, ou à toute date ultérieure, pourvu qu'il remplisse les autres conditions requises pour l'admission d'un membre retiré des affaires.

Radiation. — Un membre retiré des affaires perd son titre de membre pour les mêmes raisons qu'un membre actif (voir Question n° 69). Ainsi, un membre retiré des affaires cessera automatiquement de faire partie du club s'il entre à nouveau dans la vie commerciale ou professionnelle active, ou s'il cesse de résider dans les limites territoriales du club lui ayant conféré son titre, ou sur le territoire considéré comme faubourg de la ville dans laquelle est situé ce club.

72. Quelles sont les conditions d'admission de membre doyen actif d'un Rotary club ?

Le membre doyen actif d'un Rotary club est un membre sans classification qui a été Rotarien pendant quinze ans ou davantage ou qui a atteint soixante-cinq ans après avoir été membre actif d'un

ou de plusieurs Rotary clubs pendant cinq ans au minimum, ou qui est actuellement ou a été un dirigeant du Rotary International, et qui préfère changer de catégorie ou qui a été élu membre doyen actif par le club.

73. Un ancien membre d'un Rotary club peut-il être élu membre doyen actif d'un autre club où il n'a jamais été membre actif ?

N'importe quel Rotary club peut élire comme membre doyen actif tout *ancien* membre d'un autre Rotary club qui était déjà membre actif ou qui était *éligible* dans cette catégorie au moment où il a cessé d'appartenir à un Rotary club, à condition que cet ancien membre réside dans les limites territoriales du club. (Voir statuts du club, Art. III, §11.)

74. Quelles sont les conditions d'admission, les droits et les privilèges d'un membre d'honneur d'un Rotary club ?

Le titre de membre d'honneur peut être conféré à tout homme majeur qui s'est distingué par quelque service méritoire dans la réalisation des idées rotariennes, pourvu qu'il réside dans les limites territoriales du club ou qu'il y ait des attaches définies.

Privilèges. — Les membres d'honneur sont exempts de droit d'admission et de cotisations. Ils ne peuvent être considérés comme représentants d'une classification commerciale ou professionnelle ; ils n'ont pas de voix délibérative, ne peuvent être nommés à une fonction quelconque dans le club ; mais ils peuvent assister à toutes les réunions et jouissent de toutes les prérogatives des autres membres du club. Un membre d'honneur n'a aucun droit ou privilège dans un club autre que celui dont il fait partie.

Radiation. — Son titre prend fin le 1^{er} juillet suivant la date de son élection, mais le comité du club peut, s'il le désire, réélire le membre d'honneur d'année en année.

75. Existe-t-il des clauses relatives aux membres des services diplomatique ou consulaire dans le Rotary club ?

Oui. Dans les villes où les représentants de gouvernements étrangers sont nombreux, le Conseil Central du R.I. recommande que le service diplomatique ou consulaire soit largement représenté par l'admission de ces représentants comme membres d'honneur.

76. Quel est le principe des classifications qui limite l'effectif du club ?

Chaque branche d'activité professionnelle ou commerciale ne peut compter qu'un seul membre, exception faite pour la classification « Presse », pour les membres actifs supplémentaires et les membres doyens actifs (voir Questions n° 70 et 72).

77. Pourquoi le Rotary limite-t-il l'effectif du club à un seul membre par classification (à l'exception de la classification Presse) ?

Les principales raisons sont :

1. Parce que cela permet au club d'être une véritable coupe transversale de la vie industrielle et professionnelle de la communauté et qu'ainsi un groupe commercial ne peut prendre la haute main dans le club.
2. Parce que le développement de la camaraderie qui en résulte est basé sur une diversité d'intérêts au lieu d'être basé sur une similitude d'intérêts.

78. Quelle est la différence principale entre les devoirs de la commission des classifications et ceux de la commission d'admission par rapport aux propositions de candidature ?

La commission des *classifications* examine l'éligibilité du membre au

point de vue classification, tandis que la commission *d'admission* s'occupe des qualités *personnelles* du futur membre, de son caractère, de sa situation professionnelle, sociale et civique.

79. Qu'entend-on par « Outline of Classifications » ?

Un livre de plus de 200 pages, contenant la mise en ordre méthodique des activités commerciales et professionnelles, qui doit rendre service aux clubs pour l'établissement de leurs listes de classifications. C'est un guide indispensable à la commission d'admission et à celle des classifications, contenant des informations sur la façon de préparer et d'établir une liste des classifications (voir Questions n° 81 et 82).

80. Comment sont, en général, classées les classifications rotariennes dans l'« Outline of Classifications » et quelle différence y a-t-il entre elles ?

- a) Les phases les plus communes ou catégories du commerce, de l'industrie, des établissements et des professions libérales ont été réunies par groupes de classifications apparentées ou connexes. Ces groupes sont appelés classifications *majeures*. (Par exemple : AGRICULTURE, INDUSTRIE DU CHARBON, etc.)
- b) Dans chaque classification majeure sont groupées les diverses activités qui constituent, dans certaines agglomérations, des genres d'affaires, des établissements ou des professions parfaitement distincts et autonomes. Celles-ci sont appelées classifications *mineures*.

81. Du point de vue classification, quelle est la façon évidente d'augmenter l'effectif du club ?

Une liste des classifications représentées et ouvertes.

82. Comment obtenir la liste des classifications représentées et ouvertes ?

En procédant à une étude approfondie de la localité dont fait partie le club ; il faut qu'elle soit un répertoire des activités professionnelles et commerciales existant dans les limites territoriales du club.

83. Est-il permis d'inscrire une activité qui n'existe pas dans l'« Outline of Classifications » ?

Oui. Il se peut que des activités existant dans une communauté ne figurent pas dans l'« Outline of Classifications ». Si cette activité constitue bien un service distinct et autonome, le club pourra en faire la base d'une classification qui ne figure pas dans l'Outline.

84. La classification d'un membre décrit-elle la situation qu'il occupe dans la maison où il travaille ou le genre d'affaires dans lequel il est engagé ?

Le genre d'affaires (service envers la société) dans lequel il est engagé ; cela veut dire qu'un directeur de banque ne représentera pas la classification « directeur de banque », mais seulement celle de la « banque ».

85. Si un Rotarien change de domicile d'une ville à l'autre et que sa classification soit encore ouverte dans la ville qu'il va habiter, son titre de membre peut-il aussi être transféré ?

Non. Il doit de nouveau être régulièrement proposé et élu.

86. De quelle façon un Rotarien peut-il sauvegarder son titre de membre s'il est obligé de manquer aux réunions de son club ?

S'il se voit obligé de manquer plus de trois réunions consécutives de son club et qu'il ne puisse les remplacer en assistant à celles d'un autre Rotary club au même mo-

ment, le comité de son club pourra l'excuser pour des raisons suffisantes et plausibles.

87. Un Rotarien doit-il atteindre le 60 % d'assiduité dans son propre club pour conserver son titre de membre ?

Non. Le pourcentage d'assiduité de 60 % aux réunions de Rotary clubs doit être maintenu pendant la première ou la deuxième période de six mois de l'année fiscale de son club.

88. Y a-t-il des dispositions spéciales relatives à l'assiduité des membres retirés des affaires et doyens actifs ?

Tout membre retiré des affaires ou membre doyen actif qui, par suite d'un mauvais état de santé ou d'une infirmité, ne peut physiquement satisfaire aux conditions des règles d'assiduité, sera dispensé par décision du comité du club d'être astreint aux règles d'assiduité tant que durera son état. On ne tiendra pas compte de son absence en calculant l'assiduité de l'ensemble du club. (Règle d'assiduité suivant amendement du congrès de 1952).

NOTE : Pour toutes les autres questions et réponses relatives à l'assiduité, voir la brochure N° 21 F « Règles d'assiduité du Rotary club ».

89. Lorsqu'un Rotarien visite un club où il n'est pas connu personnellement, comment doit-il se présenter ?

En montrant sa carte d'identité rotarienne (elle devrait toujours être à jour).

90. Un Rotarien visiteur, il ne s'agit pas d'une personne invitée par le club ou par un Rotarien personnellement, peut-il laisser le club payer son repas ?

Non. Dans les conditions ci-dessus mentionnées, un Rotarien visiteur devrait toujours acheter son ticket de repas, suivant la pratique rotarienne établie.

91. Que doit faire le Rotary si quelqu'un lui demande une aide financière ?

Dans ces conditions, il sera prudent de vérifier la qualité de Rotarien du visiteur en téléphonant ou en télégraphiant au club dont le visiteur se déclare être membre. Si la demande est faite de bonne foi, le visiteur n'hésitera pas à faire vérifier son identité.

92. Un Rotary club peut-il maintenir dans son effectif un de ses membres qui est appelé au service militaire ou au service du gouvernement en période critique ?

Oui. Le club peut accorder à ce membre un congé de la durée de la période critique et en tenir compte dans son assiduité.

93. Est-il habituel entre Rotariens de s'appeler par les prénoms ?

Cela dépend entièrement de la coutume du club local. Dans bien des clubs cette habitude existe, dans d'autres clubs elle est recommandée, dans certains clubs enfin elle n'a jamais été en usage.

94. Quel avantage procure au membre la camaraderie rotarienne ?

Chaque Rotarien a l'occasion de se familiariser avec les représentants d'autres activités commerciales et professionnelles de la localité qu'il n'aurait peut-être jamais connus autrement.

95. Quelle est l'attitude à prendre vis-à-vis des campagnes de fonds au moyen de loteries, de tombolas ou par l'envoi de billets de tombolas à d'autres Rotariens ou à des non-Rotariens pour aider à assembler des fonds ?

Le Conseil Central du R.I. désapprouve l'emploi de tels procédés. C'est pourquoi aucun Rotary

club ne devrait se procurer des fonds au moyen de loteries ou de tombolas dans un pays où cette activité ne rencontre pas une pleine approbation.

96. Comment, en plus du programme régulier du club, les réunions hebdomadaires peuvent-elles présenter un avantage pour aider à tenir les membres informés du programme rotarien ?

En consacrant 3 à 5 minutes au début de chaque réunion à des sujets rotariens — sa procédure, ses principes, sa signification mondiale, et les événements importants à venir.

97. Quelle aide apporte aux commissions du club le Rotary International ?

- a) des pages destinées aux commissions sont remises au président du club avant chaque nouvelle année rotarienne.
- b) une liste d'autres brochures et fournitures disponibles se trouve dans le « Catalogue », brochure n° 19. En plus des brochures imprimées, des livres, etc., le Catalogue indique toutes les formules, cartes, etc., requises pour l'administration du club. Une nouvelle édition du Catalogue est envoyée au début de chaque année au secrétaire du club.
- c) « idées pour l'élaboration des programmes ».
- d) programmes préparés pour des événements spéciaux tels que l'anniversaire du Rotary, la semaine de « The Rotarian », etc.
- e) imprimés complémentaires sur les programmes et les activités du club.

98. Quel est l'instrument de travail le plus important lorsqu'on veut comprendre à fond la manière de procéder du Rotary ?

C'est le Manuel de Procédure (brochure N° 35 F), livre de réf.

rences sur la manière de procéder et l'interprétation des documents de base du Rotary International. Il s'est développé et s'est perfectionné grâce aux expériences faites par tous les clubs membres du R. I.

99. Quels sont les autres imprimés auxquels fait allusion la question n° 97 ?

Elle fait allusion au matériel d'information rotarienne se rapportant en général à des sujets précis de l'activité rotarienne. De nouveaux imprimés, sont préparés périodiquement, les anciens n'étant plus à jour ou périmés. Il existe 5 listes de ces imprimés : l'Action intérieure (n° 200), l'Action professionnelle (n° 500), l'Action d'intérêt public (n° 600), l'Oeuvre en faveur de la jeunesse (n° 650) et l'Action internationale (n° 700). Ces listes et imprimés en anglais sont envoyés gratuitement sur demande par le secrétariat européen du R. I. à Zurich.

100. Existe-t-il un recueil de chants destiné à l'usage de tous les Rotary clubs du monde rotarien ?

Oui. Il contient 42 chants rotariens et 82 autres chants y compris les hymnes nationaux de 13 pays.

101. Le Rotary a-t-il un chant officiel ?

Non. Il existe un certain nombre de chants qui sont en vogue parmi les Rotary clubs qui ont l'habitude de chanter.

102. Quelle est la revue officielle du R. I. ?

« THE ROTARIAN », revue mensuelle dont les bureaux de rédaction et commercial se trouvent à Chicago, Illinois. Une édition espagnole, intitulée « REVISTA ROTARIA », est aussi publiée, pour les régions de langue espagnole et portugaise.

103. Y a-t-il d'autres revues rotariennes ?

Oui. Il existe un grand nombre d'autres publications régionales ou de district, imprimés dans de nombreux pays et en diverses langues.

104. Qu'est-ce que la « R. I. News Broadcast » ?

La « R. I. News Broadcast » (Bulletin d'informations) est la publication officielle imprimée de temps en temps par les soins du secrétariat (Bureau Central) qui l'envoie aux dirigeants du R. I. et aux présidents et secrétaires des Rotary clubs.

105. Le « Bulletin d'informations » peut-il être distribué à d'autres membres du club ?

Oui. Sa distribution n'est pas générale, mais les membres peuvent s'y abonner individuellement à raison de \$ 2.00 par an. (Voir Catalogue », brochure n° 19).

106. Qu'est-ce que l'« Official Directory » ?

L'« Official Directory » est une brochure publiée une fois par année par le R. I. et qui contient la liste de tous les Rotary clubs du monde, ainsi que les noms de leurs présidents et secrétaires, le lieu, le jour et l'heure de la réunion hebdomadaire de tout Rotary club, et une liste des dirigeants internationaux, des comités du R. I. et autres informations intéressantes.

107. L'« Annuaire officiel » doit-il être distribué aux membres du club ?

Oui. On recommande vivement aux Rotariens, particulièrement à ceux qui voyagent beaucoup, d'emporter un exemplaire de l'Annuaire. Celui-ci les aidera à trouver le lieu de réunions des clubs des villes qu'ils traversent et à compenser ainsi l'absence dans leur propre club. Toutefois, l'Annuaire officiel ne doit pas être employé à des fins commerciales par les Rotariens ou les non-Rotariens.

108. Quel livre recommande-t-on spécialement de donner au nouveau membre.

« Adventure in Service », un livre illustré de 64 pages, qui n'existe qu'en anglais, avec une reproduction en couleur du portrait du fondateur du Rotary. Il contient des informations de base sur le Rotary et est destiné à devenir un souvenir de l'admission du nouveau membre. La page de garde permet d'inscrire le nom du nouveau membre, sa date d'admission et les signatures des président et secrétaire du club.

109. Où peut-on trouver la réponse à presque toutes les questions d'ordre administratif du Rotary ?

Dans le « Manuel de Procédure » (brochure n° 35 F), livre qui devrait figurer dans la bibliothèque de chaque club.

Action professionnelle

110. Qu'entend le Rotary par « action professionnelle » ?

Le Rotary attend du membre qu'il envisage son activité professionnelle ou commerciale comme un « appel » (une vocation) à servir la société. L'effet qu'a cette manière de voir sur la pratique des affaires est connu sous le nom d'« Action professionnelle ».

111. Qui est responsable de l'action professionnelle ?

Le président du club désigne un membre de son comité qui est *président* de la commission d'action professionnelle.

112. Quelles sont les sous-commissions de l'action professionnelle que le R. I. recommande aux Rotary clubs de former ?

- a) relations entre acheteurs et vendeurs,
- b) relations entre concurrents,
- c) relations entre employés et employeurs,
- d) critère des quatre questions,
- e) associations professionnelles.

113. Quel est le but d'une commission d'associations professionnelles ?

Inciter les Rotariens à adhérer à leurs associations professionnelles pour encourager l'adoption et l'observation des règles de haute probité dans les relations commerciales et professionnelles.

114. Peut-on créer d'autres sous-commissions de la commission d'action professionnelle ?

Oui. Des sous-commissions peuvent être supprimées ou ajoutées, suivant les besoins locaux.

115. Qu'est « Servir, c'est mon affaire » ?

Un livre de 140 pages, édité par le Rotary, sur l'action professionnelle. Il cherche à donner une idée

claire et précise de ce sujet. Il décrit en termes simples des expériences vécues et tend à montrer l'impulsion dominante de l'action professionnelle — « servir autrui ». Toute personne qui lit ce livre y trouve les moyens de servir par le second point du but du Rotary.

116. Comment utiliser « Servir, c'est mon affaire » ?

En plus de l'aide qu'il apporte pour la préparation des programmes du club, on recommande aux Rotary clubs d'encourager chaque membre à lire ce livre. Pour atteindre ce résultat, de nombreux clubs l'offrent à leurs nouveaux membres (Voir aussi question 108). D'autres clubs distribuent ce livre à des non-Rotariens de leur communauté.

117. Quelle est l'attitude du Rotary vis-à-vis des Rotariens qui adhèrent à leurs associations professionnelles.

Le Conseil Central du R. I. recommande que « chaque Rotarien » adhère à son association professionnelle et travaille à l'amélioration des relations entre concurrents et autres relations.

118. Quelle est l'attitude du Rotary en vue de l'adoption d'un code relatif à une plus haute probité dans les différentes professions, organisations commerciales ou de métiers ?

Le Rotary encourage chaque Rotarien à s'assurer de l'adoption de règles de haute probité et de délicatesse, et de défendre ces règles contre toute tendance à s'en éloigner.

119. De quelle manière le Rotarien peut-il exprimer sa façon de comprendre l'action professionnelle ?

- a) l'un des nombreux efforts faits en ce sens, se traduit par « Servir, par l'entremise de la profes-

sion» qui indique en bref que chaque Rotarien tient sa profession comme l'occasion de *rendre service* à la société, tout autant qu'un moyen de gain matériel ; et de diffuser des règles de haute probité en reconnaissant que toutes les transactions doivent avoir comme base des habitudes qui donneront satisfaction à toutes les parties en cause.

b) un autre effort dans ce domaine est « Le Critère des quatre questions ».

120. Quel est le « critère des quatre questions » ?

Comme d'autres Rotariens, Herbert J. Taylor, de Chicago, croit aux règles de haute probité en affaires. Et pour s'assurer que sa façon de pratiquer les affaires est bien telle qu'elle doit être, ses associés et lui-même ont, depuis 1933, appliqué le « critère des quatre questions »* :

1. Est-ce la *vérité* ?
2. Est-ce *loyal* de part et d'autre ?
3. Est-ce susceptible de stimuler la *bonne volonté* réciproque et de créer de *meilleures relations amicales* ?
4. Cela *profitera-t-il* à chacun des intéressés ?

121. Quels sont quelques-uns des projets d'action professionnelle qui peuvent être soutenus par le Rotary club ?

- a) étude du club pour savoir combien de membres appartiennent à des associations professionnelles,
- b) concours de politesse,
- c) série de réunions au coin du feu,
- d) exposition,
- e) conférence sur les relations d'affaires,
- f) campagne tendant à stimuler l'emploi du Critère des quatre questions dans les villes, les affaires, les professions, le Parlement et les écoles.

* Droit de reproduction par autorisation spéciale.

122. Comment peut-on donner à chaque membre du club une part personnelle aux activités touchant l'action professionnelle ?

1. chaque membre pourrait écrire le code des règles de haute probité et de délicatesse pouvant être mis en pratique dans sa profession ou son activité commerciale ; suggérez-lui de l'appliquer ;
2. chaque membre pourrait faire une causerie sur sa profession ;
3. faire un rapport au club de ce qui s'est passé à la réunion de l'association professionnelle ;
4. envisager des programmes de réunions du club,
 - a) chaque membre invitant des concurrents, des employés, etc. ;
 - b) les membres pourraient discuter des problèmes d'action professionnelle ;
5. patronner l'un ou l'autre des projets énumérés au n° 121.

123. Quelle différence existe-t-il dans la terminologie rotarienne entre « action professionnelle » et « orientation professionnelle » ?

L'*action professionnelle* (vocational service) relève du domaine d'action qui comprend le développement de l'idéal de servir dans les relations professionnelles ou d'affaires du membre — relations avec ses employés, ses concurrents, ses clients et ceux auxquels il achète, et le développement de ces standards par chaque Rotarien parmi tous les représentants de sa branche.

L'*orientation professionnelle*, ou informations relatives à une carrière, comprend l'aide apportée à la jeunesse et les conseils fournis pour lui faciliter le choix d'une carrière et s'y préparer.

Action d'intérêt public

(y compris l'aide à la jeunesse)

124. Qu'entend le Rotary par « action d'intérêt public » ?

Le Rotary entend par ce terme tout ce qui se rapporte au travail d'un Rotarien, seul ou en compagnie d'autres personnes, dans ses rapports avec sa communauté qui démontrent qu'il pense à autrui et lui vient en aide. En voici quelques exemples : Prendre une part active à tout ce qui touche à l'intérêt de sa communauté en tant que groupe de familles et de gens — en étudiant ses besoins et ses problèmes et la manière de les résoudre ; s'intéresser de façon active à ce qui touche à la jeunesse ; encourager les bonnes relations entre la ville où il habite et la communauté rurale adjacente.

125. Qui est responsable des activités de l'action d'intérêt public ?

Le président du club désigne un membre de son comité qui est *président* de la commission d'intérêt public.

126. Quelles sont les sous-commissions de l'action d'intérêt public que le R. I. recommande aux Rotary clubs ?

- a) semaine des jeunes gens et jeunes filles,
- b) sécurité du trafic,
- c) enfants infirmes,
- d) bourses, prix et prêts en faveur d'étudiants,
- e) aide à la jeunesse.

127. Qu'entend-on par « relation rurale-urbaine » ?

Le développement des relations rurales-urbaines comprend l'intérêt mutuel et la camaraderie entre les habitants de la ville et ceux de la campagne. Ce travail du Rotary n'est que l'expansion de l'influence du Rotary dans le domaine de l'intérêt public au territoire rural voisin.

128. Quelle est l'attitude du Rotary envers un club qui prendrait l'initiative de s'engager dans une activité dont un autre organisme s'occupe déjà de façon satisfaisante ?

Il est préférable que le club collabore avec des organismes existants. Il vaut mieux améliorer un organisme existant que d'en créer un nouveau qui fasse double emploi.

129. Quelle est la manière de procéder du Rotary dans l'action d'intérêt public ?

En 1923, le congrès de St-Louis adopta la Résolution n° 34 qui décrit la manière de faire du Rotary dans toutes les formes d'activité relevant du domaine de l'intérêt public. En bref, elle décrit comment une œuvre de bien-être public peut être entreprise par le Rotary club lorsqu'aucune autre organisation ne s'en occupe, mais le *projet* devra devenir *celui de la localité*. Toutefois, si une organisation appropriée peut s'occuper du travail, le club collaborera avec elle et appuiera ses efforts plutôt que d'en faire à double. Les clubs ne doivent pas soutenir un projet s'ils ne sont pas préparés à s'en occuper jusqu'à ce qu'il soit achevé.

130. Quelle est, en général, l'attitude du Rotary envers un club prêt à entreprendre un projet local ?

Un Rotary club ne doit entreprendre aucun projet, si méritoire soit-il, qu'à la condition d'être prêt à assumer, en tout ou en partie, les responsabilités qu'implique son achèvement.

131. Quel doit être le premier but du club lorsqu'il choisit une activité d'intérêt public ?

Une occasion de servir. En choisissant une activité, le Rotary club ne doit pas chercher à s'attirer de la publicité ou du mérite.

132. Quelle part le Rotary joue-t-il en faveur des enfants infirmes ?

Le travail en faveur des enfants infirmes a, depuis longtemps, été l'une des activités principales du Rotary. En 1913, lorsque le Rotary club de Syracuse, New-York, États-Unis, vint en aide à son premier petit infirme, il eut l'initiative d'une activité qui devint peu à peu l'une des plus importantes du Rotary. Ce début modeste se transforma en de nombreuses organisations d'Etat, de sociétés nationales et même internationales pour venir en aide aux infirmes, aux aveugles, aux durs d'oreille, à ceux qui n'ont pas de dents saines, enfin à tous ceux qui souffrent de petites et de grandes infirmités.

133. Les Rotary clubs peuvent-ils faire quelque chose en faveur des problèmes locaux tels que les accidents de la circulation et la lutte contre l'incendie ?

- a) Oui. En collaborant avec la police ou avec des conseils spéciaux dans leurs efforts pour faire face aux problèmes les plus urgents.
- b) Oui. En collaborant avec le service local de lutte contre l'incendie, en éduquant le public, en augmentant le matériel et les mesures de sécurité ordinaires en cas d'incendie.

134. Qu'entend le Rotary par « œuvres en faveur de la jeunesse » ?

Par « œuvres en faveur de la jeunesse », le Rotary désigne tout ce qu'un Rotarien accomplit, soit à titre individuel, soit par sa collaboration à l'œuvre entreprise par son club pour développer le bien-être physique, mental et moral des enfants et des jeunes gens et jeunes filles, tant en ville qu'à la campagne, pour leur permettre de devenir de bons citoyens et citoyennes. Il y parvient par des programmes récréatifs, en prévenant la délinquance juvénile, par l'orien-

tation professionnelle, en procurant une aide financière aux étudiants, etc., etc.

135. Par quelle célébration annuelle tous les Rotary clubs peuvent-ils aider à attirer l'attention de la communauté sur la jeunesse ?

Semaine des jeunes — semaine comportant des manifestations destinées à attirer l'attention du public sur les jeunes garçons et jeunes filles, sur les activités utiles pour la formation du caractère et sur les organismes qui s'occupent des intérêts généraux de la jeunesse.

136. Comment un Rotary club peut-il s'assurer des besoins de la jeunesse de sa communauté ?

En établissant une étude des conditions de la jeunesse et ensuite en collaborant avec des organismes existants.

137. Si un enfant est blessé en assistant à une activité parrainée par le Rotary, comment le club peut-il être couvert, ainsi que chacun de ses membres, envers les parents de l'enfant en cas de poursuite légale ?

En contractant une assurance de responsabilité civile.

138. Quel est le slogan du Rotary envers la jeunesse ?

Tout Rotarien doit être un exemple pour la jeunesse.

139. Comment les Rotariens peuvent-ils aider les jeunes à choisir une profession ?

- a) par des causeries professionnelles dans les écoles supérieures,
- b) en leur donnant l'occasion de travailler pendant les vacances,
- c) par des visites aux entreprises appartenant à des Rotariens ou dirigées par eux (voir Question n° 123).

140. Les Rotary clubs doivent-ils chercher à influencer les jeunes gens par des programmes d'orientation professionnelle ?

Non. C'est un champ spécial qui

demande des techniques spéciales, des tests, etc., pour établir l'habileté, les aptitudes, etc., du sujet, et qui ne devrait être traité que par des personnes spécialisées dans ce domaine.

Action internationale

141. Qu'entend le Rotary par « action internationale » ?

Par ce terme, le Rotary comprend tout ce qu'un Rotarien fait pour développer la compréhension et la bonne volonté internationales, soit en cherchant à faire la connaissance des peuples d'autres pays — par leur culture, leurs coutumes, leurs arts, leurs aspirations, leurs problèmes — soit par des relations personnelles du Rotarien dans sa propre communauté, ou en voyageant et en assistant à des congrès, par la lecture et la correspondance, et en collaborant à toutes les activités du club qui seront utiles aux habitants d'autres pays.

142. Qui est responsable des activités de l'action internationale ?

Le président du club désigne un membre de son comité qui est président de la commission d'action internationale.

143. Quelles sont les sous-commissions de l'action internationale que le R.I. recommande aux Rotary clubs de former ?

- a) contacts internationaux,
- b) information internationale,
- c) projets d'aide aux étudiants étrangers.

D'autres sous-commissions peuvent être supprimées ou ajoutées suivant les besoins.

144. Quelles sont les fonctions de la commission des contacts internationaux ?

Encourager la camaraderie, les visites, les réunions inter-clubs, la

correspondance, l'échange de programmes, et participer à des projets de service avec des Rotariens et des Rotary clubs d'autres pays.

145. Quelles sont les fonctions de la commission d'information internationale ?

Développer la compréhension internationale dans la localité où le Rotary club a son siège par la presse, la radio, des projets scolaires et des instituts de compréhension internationale.

146. Quelles sont les fonctions de la commission d'aide aux étudiants étrangers ?

Aider les étudiants étrangers, y compris les boursiers de la Fondation Rotary, les boursiers de clubs ou de districts, créer des contacts pour les étudiants d'autres pays résidant dans des établissements ou universités avoisinants.

147. Quels sont quelques-uns des projets importants dans le domaine de l'action internationale ?

Correspondance et collaboration avec des Rotariens d'autres pays (envoi de denrées, de vêtements, de livres et d'autres produits suivant les besoins); réunions inter-villes entre pays étrangers, un Institut des affaires mondiales ou « Une petite O.N.U. » entre les étudiants de plusieurs villes; le programme des bourses de la Fondation Rotary; l'Association des étudiants voyageurs (VISA) parrainée par les Rotary clubs de Californie; les

bourses des districts de Géorgie, de l'Illinois, du Wisconsin, etc.

148. Qu'entend-on par « Programme d'échange international » ?

Une causerie de quinze minutes est préparée sur le but du Rotary. Un compte-rendu des opinions exprimées par les participants est envoyé au club choisi d'un pays étranger, soit par écrit, soit sur disque. Une réponse analogue est demandée, et les deux réunions ont lieu en même temps. On peut aussi enregistrer sur bande d'acier.

149. Qu'est-ce que la Fondation Rotary ?

La Fondation Rotary a été établie par le congrès de 1928 (Minneapolis). Ses objectifs sont : 1) développer le nombre des bourses d'études supérieures de la Fondation Rotary ; 2) encourager tous les projets concrets et efficaces ayant pour but l'établissement d'une meilleure entente et de relations cordiales entre les peuples de différentes nations ; 3) fournir des secours de première urgence aux Rotariens et à leurs familles partout où la guerre ou d'autres désastres publics ont amené la misère et la souffrance.

150. Qui soutient financièrement la Fondation Rotary ?

Les Rotariens, individuellement, par des contributions, des legs, etc.

151. Doit-on continuer à verser des contributions à la Fondation Rotary ?

Les dons sont toujours acceptés en vue de développer le programme (voir Question n° 152).

152. Que sont les « Bourses de la Fondation Rotary » ?

Les bourses d'études supérieures de la Fondation Rotary sont des bourses universitaires dont le montant doit permettre aux bénéficiaires de compléter leurs études par un séjour d'une année à l'étranger. Il doit s'agir de jeunes gens et jeu-

nes filles doués et capables, car ils deviendront des chefs influents dans leurs communautés de travail. En effet, tout en « servant » la jeunesse, on « sert » aussi la compréhension internationale et la bonne volonté. On n'a pas songé à instituer un échange égal d'étudiants entre pays, mais, au contraire, à échanger des étudiants venant du plus grand nombre de pays.

153. Quel est le nombre des étudiants ayant bénéficié d'une bourse d'études de la Fondation Rotary ?

493, y compris les bourses décernées pour l'année universitaire 1953-54.

154. Quel événement donna un essor à la campagne de fonds faite en faveur de la Fondation Rotary ces dernières années ?

A la suite du décès de Paul Harris, fondateur du Rotary, en janvier 1947, des demandes de toutes les parties du globe affluèrent au secrétariat, toutes désirant honorer le nom du fondateur du Rotary. L'une des dernières pensées que Paul Harris exprima fut l'espoir que les Rotariens et les Rotary clubs de partout parviendraient à l'avancement de la compréhension mondiale. C'est pourquoi les dirigeants du R. I. proposèrent que la meilleure façon, pour un Rotarien, d'honorer la mémoire du Fondateur du Rotary, n'était pas d'ériger des monuments commémoratifs, mais bien de verser des dons à la Fondation.

155. A quelle époque l'idée des bourses d'études de la Fondation Rotary prit-elle corps ?

En 1945 (deux ans avant la mort de Paul Harris). Lors de la révision des statuts de la Fondation, la commission de la Fondation Rotary, en libellant à nouveau ses objectifs, ajouta l'« attribution de bourses d'études supérieures de la Fondation Rotary », comme premier objectif.